

Conditions Générales de Vente

1. Les Conditions Générales de Vente s'appliquent pour tous les aspects de l'organisation de «Terra Antiqua»
2. Les parties contractantes sont le participant et les organisateurs (Fantasticus)
3. La responsabilité de l'organisateur est limitée de la façon suivante; l'organisateur ne répond que des dommages qui sont basés sur une infraction ou une négligence grossière de l'organisateur. L'assurance de l'organisation ne couvre pas le vol d'espèces, le vol qualifié, les dégradations volontaires et les actes de vandalisme.
4. Les participants mineurs doivent fournir une attestation parentale, ainsi que le nom de la personne majeure sous laquelle est placée la responsabilité du mineur. Cette autorisation doit parvenir à l'organisation avant le 15 Juillet de l'année en cours. Dans le cas contraire un mineur peut se voir refuser l'entrée du site même muni de son billet. En cas de désistement ou de non présence de l'adulte référent, un mineur pourra se voir refuser l'accès au terrain. Un mineur reste sous l'entière responsabilité des parents ou le cas échéant, de l'adulte référent. Les billets « Enfants » concernent les enfants de 0 à 6 ans inclus. Les billets « Junior » concernent les enfants de 7 à 14 ans inclus. A partir de 15 ans les mineurs doivent prendre une place classique en choisissant leur camp. L'autorisation parentale reste obligatoire pour tout mineur. Seuls les mineurs de 15 ans et plus sont autorisés à participer aux « Champs de Bataille » sous la responsabilité pleine et entière de leurs représentants légaux.
5. Le participant est conscient de la nature de l'organisation et en particulier des risques pouvant en résulter (déplacements de nuit, déplacements d'un terrain à un autre, luttés avec des armes factices, etc...). Le Participant intègre l'événement sous sa propre responsabilité et est entièrement responsable des dégâts ou blessures qu'il pourrait se causer à soi même ainsi que de celles qu'il pourrait causer à autrui. En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne saurait suppléer la responsabilité première du participant. Le participant déambule en tout état de cause sur le terrain de jeu et ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur ou du propriétaire du terrain en cas d'accident du à la nature même du terrain ou des décors qui y sont installés.
6. Les participants sont réputés comme étant en bonne condition physique et aptes à la pratique du jeu de rôles grandeur nature. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident
7. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des biens appartenant aux participants, ainsi que de tout préjudice économique de quelque nature que se soit.
8. Le participant s'engage à s'informer des dispositions en vigueur, relatives à la sécurité. Chaque participant est responsable de la sécurité de son propre matériel et s'engage à soumettre son équipement à un test d'admission de l'organisateur si cela lui est demandé. Fantasticus ne saurait être tenu pour responsable d'une utilisation de matériel impropre à la pratique de GN et rappelle que chaque participant est responsable du matériel qu'il apporte sur site ainsi que de son utilisation (cela inclus l'ensemble du matériel emmené par le participant: Costumes, accessoires, armes factices, campement, décors et plus généralement tout ce que le participant emmènerait sur le terrain...)
9. Le participant s'engage à éviter tant que possible les situations dangereuses pour sa propre personne, pour d'autres participants et pour les environs en général. Il veillera à ne pas escalader des pentes escarpées, à ne pas monter des parois sans sécurité, à ne pas allumer des feux en dehors des zones prévues à cet effet, à ne pas utiliser des armes factices ou un équipement non agréés ou non réexaminées, à arriver sur le jeu avec une consommation d'alcool démesurée.
10. Le participant s'engage à suivre les instructions de l'organisation, de ses représentants juridiques et des personnes ayant une responsabilité dans l'organisation de «Terra Antiqua».
11. Des participants qui enfreignent les dispositions relatives à la sécurité, qui menacent la sécurité d'autrui ou qui ne répondent pas aux dispositions relatives à la sécurité pourront être renvoyés par l'organisation sans que cela ne leur ouvre de droit visant au remboursement du montant partiel ou total de leur participation. Toute personne qui nuirait à l'ambiance de l'événement, auteur d'incivilités ou au comportement manifeste en contradiction avec l'esprit de la manifestation pourra être renvoyé par l'organisation sans que cela ne lui ouvre de droit visant au remboursement du montant partiel ou total de sa participation.
12. Les chiens et autres animaux de compagnie ne sont pas admis sur le site sauf dérogation exceptionnelle (à demander auprès de Fantasticus par mail à contact@fantasticus.org) Les chiens admis devront obligatoirement être tenus en laisse et porter une muselière. Le non respect de ces consignes peut amener le maître et l'animal à être exclus de la manifestation. Un billet «Chien» a été spécialement créé afin d'identifier le responsable légal de l'animal.
13. Tous droits -en particulier les droits d'exploitations, ainsi que les droits liés aux photos et aux œuvres diverses (graphiques, musicales...) sont réservés à l'organisation.
14. Le participant déclare renoncer à son droit d'image sur "Terra Antiqua" et accepte l'utilisation de son image sans limite spatiale ou temporelle dans des fins de valorisation et également d'exploitation commerciale par Fantasticus.
15. Tous les droits relatifs à l'organisation de la manifestation ainsi que les noms utilisés sont réservés à l'organisation.
16. Les règlements peuvent s'effectuer de la manière qui vous semble la plus adaptée. Les chèques sont à libeller à l'ordre de Fantasticus.
17. Si le traitement du règlement nécessite des frais bancaires, il seront facturés en sus au participant.
18. Les participants ne peuvent apporter de boissons alcoolisées sur l'espace de jeu.
19. Le nombre de participants est limité. L'organisateur se réserve le droit d'exclure des participants avant la manifestation contre remboursement du montant de la participation.

20. Les places de participants joueurs ne sont pas transférables sauf autorisation écrite de l'organisation. Le transfert de place donnera lieu à des frais de dossier de dix euros TTC. Une demande écrite doit être formulée auprès de Fantasticus par mail à billetterie@fantasticus.org.
21. Le paiement du montant de participation a lieu à l'avance. Le participant s'engage à payer en temps et à l'avance le montant de leur participation.
22. En cas de refus de paiement par la banque (chèque rejeté, virement annulé,...) le participant s'engage à rembourser les frais bancaires engendrés au détriment de l'organisation.
23. Le participant accepte que ses données personnelles soient stockées par l'organisateur. Ces données sont stockées pour une durée indéterminée. Conformément à la loi, chaque participant peut accéder à sa fiche et en modifier les données sur simple lettre recommandée.
24. Le participant dispose d'un droit de rétractation de 15 jours après validation de sa commande. Un remboursement total ou partiel du montant de participation n'est pas possible, après les 15 jours suivant l'inscription.
25. Des frais de dossier de dix euros TTC par billet, seront dues par l'acheteur pour tout changement de la nature du Billet à Fantasticus. Une demande écrite doit être formulée auprès de Fantasticus par mail à billetterie@fantasticus.org.
26. Les participants doivent se présenter durant les horaires d'accueil de la manifestation et faire valider leur billet. Toute personne arrivant en dehors de ces horaires d'accueil pourra se voir réclamer dix euros TTC de frais de dossier supplémentaire pour accéder au site. Fantasticus est en droit de refuser toute personne qui se présenterait en dehors des horaires d'accueil.
27. Chaque participant utilisant son propre véhicule sur le terrain de jeu, le conduit sous sa propre responsabilité. Le stationnement des véhicules s'effectuent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisation ne saurait être responsable du vol dans les véhicules.
28. Un participant qui est PJA ou PNJ doit absolument se conformer aux instructions des organisateurs -sauf cas majeur-. Dans le cas où les consignes ne seraient pas appliquées, les organisateurs peuvent décider de reclasser les joueurs- PJA ou PNJ en tant que joueurs et exiger une peine conventionnelle jusqu'à 100€ couvrant la différence de tarification entre Joueurs et PJA.
29. Après la commande en ligne, le montant dû est exigible dans les quinze jours
30. Si une des dispositions des conditions générales de vente devient obsolète, cela n'affecte pas la validité du contrat et de ces dispositions annexes.
31. Les Organisateurs se réservent le droit de modifier les présentes CGV sans avis préalable.
32. Les conditions de participation ainsi que les conditions générales de vente s'appliquent sur le territoire français.
33. En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Boulogne/Mer est compétent